

Les subsides

M. Orlikow: Elle ne sera plus là après les prochaines élections.

M. McCurdy: Je n'accuserai pas la ministre d'État chargée de la Jeunesse (M^{me} Champagne) de mentir parce que ce n'est peut-être pas vrai et que ce serait certainement antiparlementaire. Je n'accuserai pas la ministre d'induire la Chambre en erreur, parce que même si c'était vrai, ce serait certainement antiparlementaire. Cependant, quand la ministre d'État prétend . . .

M. le vice-président: Je signale au député qu'il s'aventure en terrain dangereux. Ce qu'il dit n'est peut-être pas antiparlementaire, mais il peut continuer.

M. McCurdy: Maintenant que je suis parvenu à la fin de ma petite excursion dans les méandres du langage, je voudrais expliquer à quoi je faisais allusion. La ministre d'État a dit qu'il y avait eu une rencontre de jeunes la fin de semaine dernière à Ottawa. Je signale que cette réunion a été organisée parce que le gouvernement n'a pas tenu l'assemblée qu'il avait promis à ces jeunes. Bien entendu, la ministre d'État n'aurait pas pu savoir que j'y étais parce que les organisateurs ont refusé de l'inviter. Elle ne pouvait pas savoir que j'étais là.

Si la ministre avait écouté le débat au lieu de lire le discours rédigé par ses adjoints, elle saurait aussi que nous n'avons pas été assez bêtes pour critiquer les jeunes qui ont trouvé des emplois dans le secteur privé.

Mme Champagne: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sans le vouloir, le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) a induit la Chambre en erreur en disant que je ne pouvais pas savoir s'il avait assisté à la rencontre parce que ni moi ni les membres de mon personnel n'y étions invités. Comme j'ai effectivement rencontré ces jeunes, le député a induit la Chambre en erreur.

M. le vice-président: A mon avis, cela tient du débat. Je ne pense pas que la ministre ait voulu dire que le député a induit la Chambre en erreur délibérément. Cela tient donc du débat.

M. McCurdy: Non, monsieur le Président, c'est vrai. Ils ont rencontré la ministre d'État chargée de la Jeunesse après la réunion à laquelle elle n'a pas assisté.

M. le vice-président: Je vais laisser le député de Windsor—Walkerville terminer ses observations.

M. McCurdy: Merci, monsieur le Président. Je voudrais simplement poser une ou deux questions.

Mme Champagne: Bien, posez-les.

M. McCurdy: Lorsque l'on évalue les emplois d'été orientés vers la carrière, dans le secteur privé, par opposition aux emplois dans le secteur sans but lucratif, peut-on demander si ces emplois auraient existé en l'absence de financement dans le cadre de Défi 86? Il y a tant de choses dans ce que dit la ministre qui sont en contradiction avec son propre rapport. Elle dit que les emplois orientés vers la carrière, dans le secteur privé, sont préférables aux autres dans le secteur à but non lucratif, mais ce n'est pas ce que dit son propre rapport, que l'on a préparé pour elle, tout comme son discours. Elle devrait savoir que l'on crée beaucoup plus d'emplois dans le secteur à but non lucratif que dans le secteur privé et que ces emplois sont satisfaisants et plus utiles.

• (1650)

Pour l'amour du ciel, lorsque les députés de la majorité participent aux débats, qu'on les laisse s'exprimer au lieu de leur faire répéter ce que d'autres leur ont dit, ce qui fait qu'ils sont ainsi à côté du sujet.

[Français]

Mme Champagne: Monsieur le Président, l'évaluation à laquelle se réfère le député s'adressait, bien sûr, au programme de 1985. Je pense que, comme tout ministère qui se respecte, on regarde après les quelques mois d'existence du programme quels ont été ses bons côtés, et quels ont été ceux qui laissaient à désirer. C'est une chose tout à fait normale. C'est une chose que nous avons faite pour, justement, améliorer pour 1986 le programme Défi et nous sommes très fiers des changements qui ont été apportés. De plus, je pense que celui-là, justement, en ce qui concerne le fait de pouvoir s'assurer davantage que les emplois donnés au secteur privé n'auraient pas été créés autrement, c'est une chose que nous avons faite. Nous avons aussi demandé aux employeurs de signer un formulaire dans ce cas-là.

Une autre chose qui a beaucoup aidé, c'est que l'année dernière au moment où les demandes sont arrivées, elles ont été reçues, les emplois ont été donnés—premier arrivé, premier servi—ce qui n'a pas été le cas en 1986, puisqu'il y a eu une date limite. A ce moment-là, on a pu mettre ensemble, jumeler employeurs possibles et employés possibles. Et chacun des députés, le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) comme les autres, a pu décider et a fait faire des recommandations et discuter avec les gens d'Emploi et Immigration quant aux projets qui allaient être acceptés ou non. Et le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) l'a dit lui-même tout à l'heure. Il l'a fait lui aussi.

M. le vice-président: L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) sur une question ou un commentaire.

M. Malépart: Monsieur le Président, mon commentaire est très court parce que tantôt je ferai mon discours et la ministre y sera. J'aurai trois questions pour connaître l'honnêteté de la ministre sur le plan intellectuel.

Premièrement, est-il exact que dans toutes les circonscriptions de la région de Montréal, une somme d'argent de 40 p. 100 était réservée pour le secteur privé? Et j'aimerais que la ministre nous sorte la directive écrite que ces gens-là ont eue.

Deuxièmement, est-ce que la ministre peut nous dire pourquoi, dans ma circonscription, une compagnie comme l'Acqua Parc s'est vu octroyer, sans ma permission, un montant de \$22,000 supplémentaires à un secteur privé qui aurait créé des emplois de la même façon et, qu'en retour, on a refusé un projet à la FTQ?

Mme Champagne: Monsieur le Président, quant à la première question du député, je n'ai jamais vu aucune directive écrite ni aucune forme de pourcentage ayant été donnée à qui que ce soit.

Nous avons reçu 27 p. 100 de plus de demandes du secteur privé pour créer le plus grand nombre d'emplois possible. Oui, on s'est assuré qu'il y ait un certain nombre d'emplois qui aillent au secteur privé, mais sans qu'il y ait de quota, aucun quota . . . Je n'ai jamais entendu parler de ce chiffre d'aucune